

## La Torah a fait précéder le commandement de la circoncision au passage traitant des plaies lépreuses pour signifier que le mérite de la circoncision les repousse

Notre Sidra commence par le commandement de la circoncision (Lévitique, 12 :1)<sup>1</sup> :

*L'Éternel parla à moïse en ces termes: « Parle ainsi aux enfants d'Israël: lorsqu'une femme, ayant conçu, enfantera un mâle, elle sera impure durant sept jours, comme lorsqu'elle est isolée à cause de sa souffrance. Au huitième jour, on circoncira la chair de l'excroissance de l'enfant ».*

Puis, immédiatement après huit versets (comme les huit jours de la circoncision), le Torah commence à traiter des infections dermatologiques (Lévitique, 13 :1)<sup>2</sup> et ce jusqu'à la fin de la Sidra :

*L'Éternel parla ainsi à Moïse et à Aaron : «S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur, ou une dartre ou une tache, pouvant dégénérer sur cette peau en affection lépreuse, il sera présenté à Aaron le pontife ou à quelqu'un des pontifes, ses fils.*

Il convient de comprendre pourquoi, s'il fallait nous enseigner le sujet des infections dermatologiques, commencer par le passage relatif à la circoncision ? On a du mal à voir le rapport. Le Kéli Yakar traite ainsi de cette difficulté (ad loc., 12)<sup>3</sup> :

*On a juxtaposé le passage des infections à celui précédant de la circoncision afin de t'enseigner que la circoncision repousse les infections. En effet, partout, le commandement précédant repousse le suivant, comme expliqué dans Vayakhel et cité dans Rashi (Exode, 35 :2) : L'interdiction du travail pendant le Chabath est mentionnée avant l'ordre de construire le tabernacle, ceci*

1 וידבר ה' אל משה לאמר, דבר אל בני ישראל לאמר אשה כי תזריע וילדה זכר וטמאה שבעת ימים כימי נדת דוותה תטמא, וביום השמיני ימול בשר ערלתו  
2 "וידבר ה' אל משה ואל אהרן לאמר, אדם כי יהיה בעור בשרו שאת או ספחת או בהרת והיה בעור בשרו לנגע צרעת, והוא אל אהרן הכהן או אל אחד מבניו הכהנים  
3 סמך פרשת נגעים לפרשה הקודמת המדברת במילה, לומר לך שהמילה דוחה את הנגעים, כי בכל מקום המצוה המוקדמת דוחה את המאוחרת, כמבואר למעלה פרשת ויקהל על אמרם ז"ל (רש"י שמות לה-ב), הקדים שבת למשכן לומר לך, שהשבת דוחה מלאכת המשכן

*pour souligner que le Chabbat repousse ce travail*

Pour comprendre cela, référons nous à un verset (Deut., 24 :8)<sup>4</sup> :

*Observe avec un soin extrême et exécute les prescriptions relatives à la lèpre: tout ce que les pontifes, descendants de Lévi, vous enseigneront.*

Rashi (ad loc.) commente<sup>5</sup> :

***Prends garde à l'affection de la lèpre (tsara'ath)*** *On ne doit pas détacher les signes d'impureté, ni couper une tache [de tsara'ath].*

A l'aune de ceci, on comprend le Talmud (Nédarim, 31b)<sup>6</sup> qui enseigne : « Grande est la circoncision puisqu'elle prend le pas sur les infections » ; s'il y a une infection au niveau du prépuce, il est permis d'accomplir le commandement de circoncision et de couper la plaie lépreuse – c'est pourquoi la Torah fait précéder le passage des infections par le passage de la circoncision afin que nous comprenions que le commandement de circoncire prend le pas sur l'interdit de couper les plaies lépreuses.

On pourrait se dire que cette juxtaposition n'était pas utile si son but est de nous enseigner la préséance de la circoncision sur l'interdit de couper les plaies infectieuses car cela aurait pu être appris également par la règle de préséance d'un commandement positif (« Au huitième jour, on circoncira la chair de l'excroissance de l'enfant »<sup>7</sup>) sur un commandement négatif (« Observe avec un soin extrême les prescriptions relatives à la lèpre »<sup>8</sup>). Mais, si l'on étudie plus le Talmud (Shabbat, 132b), on verra que l'interdit de couper les plaies

4 השמר בנגע הצרעת לשמור מאד ולעשות ככל אשר יורו אתכם הכהנים הלויים  
5 השמר בנגע הצרעת, שלא תלוש סימני טומאה ולא תקוץ את הבהרת  
6 גדולה מילה שדוחה את הנגעים  
7 וביום השמיני ימול בשר ערל  
8 השמר בנגע צרעת

lépreuses est à la fois un commandement négatif mais aussi positif (Rashi ad loc.)<sup>9</sup> :

- « **Observe avec un soin extrême** » – commandement négatif
- « **exécute tout ce que les pontifes, descendants de Lévi, vous enseigneront** » – commandement positif

Et la règle est que le commandement positif seul (celui de la circoncision) ne peut prendre le pas sur un commandement positif et négatif.

Le Talmud poursuit en expliquant que le commandement de circoncision prend quand même le pas en raison du superflu du mot « **chair** » dans le verset : « *Au huitième jour, on circoncira la chair de l'excroissance de l'enfant* »<sup>10</sup> - en effet, on aurait compris la même chose sans ce mot. Le supplément textuel vient donc nous apprendre que quand bien même une plaie lépreuse se trouverait au niveau du prépuce, on procédera à la circoncision. Le Kli Yakar vient donc souligner que la préséance de la circoncision sur l'interdit de couper les plaies lépreuses se retrouve dans la préséance de citation et que la circoncision bien que commandement positif unique prend le pas sur un commandement positif et un commandement négatif de couper les plaies.

### La sacralité de la circoncision prend le pas sur la klipah des plaies lépreuses

Afin de compléter le Kli Yakar cité, la préséance textuelle n'est pas venue uniquement nous apprendre une règle halachique concernant la préséance de la circoncision même en cas de lèpre du prépuce, car l'emploi superflu du mot « **chair** » suffit à cela. Mais, la Torah a voulu nous apprendre aussi que grâce à l'accomplissement de ce commandement consistant à retirer le prépuce et ajouter de la sacralité au corps humain, l'on mérite de repousser les plaies du corps comme explique le Maharal (Chiddoushé Haggadot, Nédarim ad loc.)<sup>11</sup> :

**Grande est la circoncision puisqu'elle prend le pas sur les infections.** On veut nous signifier que de même que la circoncision prend le pas sur le Shabbat, la circoncision possède une qualité intrinsèque divine, et peut donc repousser les plaies

lépreuses. En effet, celles-ci proviennent des forces extérieures – les klippoth. La circoncision est supérieure aux plaies, car consistant à les retirer – elle prend le pas sur elles.

Pour mieux comprendre ce Maharal, citons le Rambam (Guide, 3 :49) qui explique la raison au commandement de la circoncision<sup>12</sup> :

*Par le retrait du prépuce, l'organe s'affaiblit, et de ce fait diminuera le désir superflu, afin de se contenter du nécessaire sans la concupiscence.*

Le Maharal vient donc nous préciser que la sacralité de la circoncision prend le pas sur les plaies lépreuses provenant des kilippoth, car attendu que la circoncision affaiblit la force du mauvais penchant, l'empêchant de faire fauter l'homme, elle repousse donc aussi les infections lépreuses qui ne sont que la punition des fautes de l'homme. Nous comprenons alors les paroles du Kli Yakar, concernant la préséance du texte de la circoncision sur le texte des plaies lépreuses, qui nous enseigne que le mérite de l'accomplissement du commandement de la circoncision affaiblissant la force du mauvais penchant, permet d'empêcher les plaies lépreuses d'atteindre l'homme.

### Par le mérite de la circoncision dont la valeur numérique (85) est celle du mot bouche (פֶּה), il est possible de se sanctifier par la sacralité de la parole

Afin de compléter cet enseignement relatif à la préséance et au fait que la circoncision repousse les plaies lépreuses, référerons nous à un enseignement du Rav Hanoach Malesk (dans Lev Saméach, Vayéra), concernant le fait que l'on récite le verset (Psaumes, 118 :1)<sup>13</sup> « *Rendez hommage au Seigneur, car il est bon, car sa grâce est éternelle* » après la circoncision.

Il y expose que la sainteté de la parole et la sainteté de la circoncision sont interdépendantes, et celui qui se sanctifie par l'une d'elles mérite d'être sacraliser par l'autre. La source se trouve dans le Sefer Yétzirah (1 :3) pour qui l'alliance de la langue correspond à l'alliance de la circoncision. Plus loin, il est dit (6 :4)<sup>14</sup> :

12 כי בהסרת הערלה תחליש האבר, ויתמעט על ידי זה התאוה היתירה על הצורך, היות מסתפקים רק בהכרחי מבלי מותרות  
 13 הודו לה' כי טוב כי לעולם חסדו  
 14 וכיון שצפה אברהם אבינו ע"ה, והביט וראה וחקר והבין וחקק וצבב וצרך וצר ועלתה בידו, אז נגלה עליו ארון הכל ברוך הוא והושיבהו בחיקו, ונשקו על ראשו וקראו אוהבי, וכרת לו ברית ולזרעו (בראשית טו-1) והאמין בה' ויחשבה לו צדקה, וכרת לו ברית בין עשר אצבעות רגליו והיא ברית המילה, ועשר אצבעות ידיו והוא הלשון, וקשר לו עשרים ושתים אותיות בלשונו וגלה לו את יסודן

9 השמר לא תעשה הוא, ולעשות ככל אשר יורו היינו עשה  
 10 וביום השמיני ימול 'בשר' ערלתו  
 11 גדולה מילה שהיא דוחה את הנגעים. רצונו לומר כמו שהמילה היא דוחה את השבת, כי המילה היא על השבת, כך המילה יש לה מעלה פנימית אלוקית ולכך היא דוחה הנגעים, כי הנגעים הם מצד כוחות החיצוניים והם קליפות, ואלו המילה היא על [למעלה מן] הנגעים, כי המילה היא הסרת הקליפה, ומטעם זה המילה היא דוחה הנגעים

*Et quand vint Abraham notre père, il regarda, il vit et discerna, il scruta, grava et tailla. le Maître de Tout se révéla à lui, Il le mit dans son giron et l'embrassa sur la tête et Il l'appela Mon bien-aimé. Il contracta une alliance avec lui et avec sa descendance comme il est dit (Genèse 15 :6) : « Il eut foi en l'Éternel et l'Éternel lui en fit un mérite ». Il contracta une alliance entre les dix doigts de ses mains, ceci est l'alliance de la langue, et entre les dix doigts de ses pieds, et ceci est l'alliance de la circoncision. Et Il lia les 22 lettres de la Torah à sa langue et Il lui révéla leurs mystères.*

Il en vient donc que grâce au mérite de la circoncision, l'on mérite l'alliance de la langue, et par là, l'on est apte à remercier et louer avec une bouche propre et pure. Aussi, c'est avec dessein que l'on a institué dans le texte relatif à la nomination, juste après que ce soit tenu la circoncision, de réciter : *Rendez hommage au Seigneur, car il est bon, car sa grâce est éternelle* »<sup>15</sup>. En effet, car une fois que la circoncision a été accomplie, il est enfin possible au jeune circoncis de remercier Hashem le reste de sa vie avec une bouche pure, car l'alliance de la langue correspond au mérite de la circoncision.

Ajoutons aux paroles du Rav que la valeur numérique de la circoncision (Milah - מיל"ה) est de 85 comme le mot bouche (PÉH פה), allusion au fait que grâce au mérite de la circoncision, l'on mérite de sanctifier la bouche.

Nous savons que la lèpre est une sanction du colportage (Arachin, 15b)<sup>16</sup> ; aussi, afin de se prémunir de telles plaies, il convient de sanctifier sa bouche ; or, comme nous l'avons vu, il est impossible de sanctifier sa bouche sans le mérite de la circoncision. Nous comprenons donc pourquoi la Torah a fait précéder le passage de la lèpre par celui de la circoncision, afin de nous enseigner que grâce au mérite de la circoncision, l'on mérite de se sanctifier par l'alliance de la langue, à savoir ne pas prononcer la moindre parole de colportage ou médisance sur quiconque et grâce à cela, on échappera aux plaies lépreuses qui surviennent à cause de la faute de la médisance.

### La plaie de la lèpre dans la «peau » de la chair à cause de l'entachement des « tuniques de lumières »

Le Shlah Hakkadosh sur notre Sidra au sujet du verset<sup>17</sup> : « *pouvant dégénérer sur la peau de la chair en affection lépreuse* » explique que la cause des plaies lépreuses est dû à la tare occasionnée par Adam lors de la faute originelle, où son corps qui était « tunique de lumière » (Or - אור) avec un Aleph

se transforma en tunique de peaux ('Or - עור) avec un 'Aïn ; aussi, les plaies lépreuses viennent sur la peau car le corps est devenu peau au lieu d'être lumière.

Pour mieux saisir ses mots, rappelons qu'il est dit (Genèse, 3 :21)<sup>18</sup> :

*L'Éternel-Dieu fit pour l'homme et pour sa femme des tuniques de peau, et les en vêtit*

Le Midrash (BR, 20 :12) nous dit que dans « *la Torah de Rabbi Méïr, il était écrit des tuniques de lumières* »<sup>19</sup>. Comment comprendre cela ? Se peut-il que dans le Sefer Torah de Rabbi Méïr un Alef ait remplacé un 'Aïn, auquel cas le Sefer Torah est invalide !

Le Arizal (Likkoutim, Béreshit, ad loc.) explique qu'avant la faute, le corps d'Adam était si pur qu'il irradiait d'une telle lumière qu'il était qualifié de « tunique de lumière » comme le Midrash (LR, 20 :2) explique<sup>20</sup> : « *l'extrémité du talon de Adam irradiait comme le soleil, combien devait l'être son visage* ». Mais après la faute, son corps se matérialisa et devint « tunique de peau ».

La source à cela est dans le Zohar (Genèse, 36b ; Pikkoudei, 229b)<sup>21</sup> :

*Quand Adam Harishon était dans le Jardin d'Eden, il revêtait un habit comme en haut, un habit de lumière supérieure. Quand il fut expulsé du Jardin d'Eden et eut besoin des couleurs de ce monde, il est écrit « et le Seigneur Dieu fit pour Adam et sa femme des habits en peaux, et les en revêtit. » Tout d'abord, ils étaient des habits de lumières, la lumière supérieure, dont il se servait dans le Jardin d'Eden... Après en avoir été expulsé, il eut besoin d'habit différent. Et alors « Et le Seigneur Dieu fit pour Adam et sa femme des habits en peaux ».*

Avec cela, le Arizal explique que Rabbi Méïr mérita, de par sa grande sainteté provenant de son étude, de purifier son corps à telle enseigne qu'il le transforma en « tunique de lumière ». Aussi, les Sages y font allusion dans le Midrash en disant « *Dans la Torah de Rabbi Méïr, il était écrit des tuniques de lumières* », à savoir que par l'étude de sa Torah, il mérita de polir son corps comme celui d'Adam avant la faute, et ainsi c'est

15 הודו לה' כי טוב כי לעולם חסדו  
16 כל המספר לשון הרע נגעים באים עליו  
17 והיה בעור בשרו לנגע צר

18 ויעש ה' אלקים לאדם ולאשתו כתנות עור וילבישם  
19 בתורתו של רבי מאיר מצאו כתוב כתנות אור  
20 תפוח עקיבו של אדם הראשון היה מכה גלגל חמה, קלסתר פניו על אחת כמה וכמה  
21 אדם הראשון כשהיה בגן עדן, היה מלוכב בלבוש כדמיון של מעלה, והוא לבוש של מאור העליון, כיון שנתגרש מגן עדן ונצרך ללבוש של עולם הזה, מה כתיב, ויעש ה' אלקים לאדם ולאשתו כתנות עור וילבישם, מקודם בגן עדן היו להם כתנות אור... וכיון שנתגרשו משם נצרכו ללבוש אחר שמתאים לעולם הזה, ואז עשה לו הקב"ה כתנות עור

comme s'il était écrit « tunique de lumière » car il avait réussi à l'irradier par la lumière supérieure.

Nous trouvons le témoignage suivant dans le Talmud (Eruvin, 13b)<sup>22</sup> qui atteste que le pureté du corps de Rabbi Méïr permettait à celui qui le voyait de mériter d'atteindre de nouveaux niveaux en Torah :

*Rabbi disait : si j'ai l'esprit plus pénétrant que mes compagnons, c'est que j'ai vu Rabbi Méïr de dos (Rashi : quand j'étudiais, j'étais assis derrière lui). S'il m'était arrivé de le voir de face, j'aurais l'esprit encore plus pénétrant car il est écrit : « Mais tes yeux verront celui qui t'instruit » (Isaïe, 30 :20).*

Nous trouvons la même idée au sujet de Moshé (Exode, 34 :29)<sup>23</sup> :

*Or, lorsque Moïse redescendit du mont Sinai, tenant en main les deux tables du Statut, il ne savait pas que la peau de son visage était devenue rayonnante lorsque Dieu lui avait parlé. 30 Aaron et tous les enfants d'Israël regardèrent Moïse et voyant rayonner la peau de son visage, ils n'osèrent l'approcher*

Commentaire du Or Hachayim<sup>24</sup> :

*De la même façon que l'on a dit que dans le Sefer Torah de Rabbi Méïr il était écrit « tunique de lumière », il en fut de même pour Moshé dont la peau du visage devint lumière*

### Avant la faute, le corps humain était poli avec une grande lumière

Pour mieux comprendre cela, il convient d'expliquer la raison à la création de l'homme comme un composé de corps et d'âme, car l'âme seule, création spirituelle, partie de la divinité, n'a pas la possibilité d'accomplir les Mitzvot de façon pratique sans l'aide d'outils que sont les membres du corps humain. Aussi, HKB"H créa le corps, habit dévoué à l'âme qui est l'essentiel de l'homme, qui lui permettra de servir HKB"H par l'accomplissement des commandements dans la pratique via les 248 membres du corps humain.

Cependant, le corps de son côté, création matérielle, n'a pas la possibilité de servir HKB"H de par lui-même, aussi a-t-il besoin de l'âme, qui est une grande lumière, partie de la divinité, qu'Hashem a insufflé en l'homme, s'intégrant dans son corps pour le vivifier et l'irradier d'une lumière divine, comme dit dans les Proverbes (20:27)<sup>25</sup> : « *L'âme de l'homme est un flambeau divin, qui promène ses lueurs dans les replis du cœur* ». C'est aussi le sens des mots de Job (32 :8)<sup>26</sup> : « *l'âme du Tout Puissant les rend intelligents* », car l'âme irradie d'une grande lumière le corps humain pour lui faire appréhender des niveaux spirituels.

Il apparait donc que le corps humain est une tunique et un écran à l'âme qui est sainte,; aussi avant la faute, le corps humain était si poli par la spiritualité, qu'il ne constituait pas un écran à la lumière de l'âme qui était en l'homme afin d'irradier en lui la lumière divine. Ainsi, le corps, écran de l'âme, était « tunique de lumière », car il était irradié par la grande lumière de l'âme.

Cependant, après la faute, le corps se matérialisa par l'introduction du mauvais penchant en lui, comme Rashi l'explique (Genèse, 2 :25)<sup>27</sup> : « *mais il ignorait le penchant au mal avant d'avoir mangé du fruit défendu. C'est seulement à ce moment-là que le penchant au mal est entré en lui, et qu'il a su distinguer le bien du mal* ». Ainsi, le corps, au lieu d'être « tunique de lumière », descendit de niveau et devint « tunique de peau », écran sur la grande lumière de l'âme, l'empêchant d'irradier le corps et de le polir par la lumière divine. Et c'est là le sens des mots<sup>28</sup> : « *Et le Seigneur Dieu fit pour Adam et sa femme des habits en peaux* ».

Il incombe donc à chaque être humain de réparer la faute par le polissage du corps matériel et de le transformer d'une « tunique de peau » en « tunique de lumière ». Le Shlah fait remarquer ce qui est écrit dans la Sidra de Tetzaveh (Exode, 28 :2)<sup>29</sup> : « *Tu feras confectionner pour Aaron ton frère des vêtements sacrés, insignes d'honneur et de majesté* ». Aharon le Grand prêtre de par sa sainteté répara la faute du premier homme en transformant en « tunique de lumière », aussi mérita-t-il les vêtements du sacerdoce d'honneur et de majesté.

C'est donc là l'explication du verset : « *S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur, ou une dartre ou une tache, pouvant*

22 אמר רבי, האי דמחדנא מחבראי [מה שאני יותר מחודד מחברי], דחזיתיה לרבי מאיר מאחוריה [משום שראיתי את רבי מאיר מאחוריו. ופירש רש"י: "כשלמדתי לפניו ישבתי בשורה של אחרינו"], ואילו חזיתיה מקמיה הוה מחדנא טפי [אילו הייתי זוכה לראותו מפניו הייתי עוד יותר מוחכים], דכתיב והיו עיניך רואות את מוריך  
23 ויהי ברדת משה מהר סיני ושני לוחות העדות ביד משה ברדתו מן ההר, ומשה לא ידע כי קרן עור פניו בדברו אתו, וירא אהרן וכל בני ישראל את משה והנה קרן עור פניו ויראו מגשת אליו  
24 על דרך אומרם ז"ל בספרו של רבי מאיר כתוב כתנות אור, כמו כן משה נעשה עור פניו אור

25 גר ה' נשמת אדם חופש כל חדרי בטן  
26 ונשמת שדי תבינם  
27 לא ניתן בו יצר הרע עד אכלו מן העץ ונכנס בו יצר הרע  
28 ויעש ה' אלקים לאדם ולאשתו כתנות עור וילבישם  
29 ועשית בגדי קודש לאהרן אחיך לכבוד ולתפארת

dégénérer sur la peau de sa chair en affection lépreuse»<sup>30</sup>. La raison pour laquelle un homme est atteint de plaie lépreuse est en allusion dans le verset : «la peau de sa chair» - il n'a pas réparé et transformé sa «tunique de peau» en «tunique de lumière», mais cela est resté «peau». (voir aussi le Sfat Emet sur notre Sidra, 5661 qui a développé ce thème ad hoc).

### Les Cohanim qui ont réparé la tunique de lumière sont désignés pour guérir les plaies lépreuses

Le 'Hatam Sofer (Torat Moshé) rapporte les paroles du Shlah et explique à partir de là la suite du verset :

*S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur, ou une dartre ou une tache, pouvant dégénérer sur cette peau en affection lépreuse, il sera présenté à Aaron le pontife ou à quelqu'un des pontifes, ses fils*<sup>31</sup>.

Chaque juif doit réparer sa part dans la faute et transformer la matérialité du corps, de peau en lumière. Aussi, Aharon et ses enfants, les Cohanim, qui ont réussi à polir leurs corps et les amener à la lumière, ont mérité les habits pontificaux, ainsi qu'il est dit (Exode, 28 :2)<sup>32</sup>: «Tu feras confectionner pour Aharon ton frère des vêtements sacrés, insignes d'honneur et de majesté», allusion au fait qu'ils ont élevé leurs corps jusqu'à ce qu'ils deviennent des vêtements saints, d'honneur et de majesté.

Par conséquent, le pêcheur qui n'a pas poli son corps et transformé en lumière, en en plus a fauté avec, est donc puni par : «et dégénérera dans la peau de sa chair une plaie lépreuse»; la punition sera spécifique sur la peau, allusion au fait d'avoir été puni car il n'a pas opéré la transformation en lumière. Donc, «il sera présenté à Aaron le pontife ou à quelqu'un des pontifes, ses fils» - car eux ont mérité les habits pontificaux de par la transformation réussie de leurs corps en lumière. Ils lui enseigneront la voie à suivre pour réparer la «peau de sa chair» en «lumière».

Voici comment l'exprime le 'Hatam Sofer<sup>33</sup> :

30	אדם כי יהיה בעור בשרו שאת או ספחת או בהרת והיה בעור בשרו לנגע צרעת
31	אדם כי יהיה בעור בשרו שאת או ספחת או בהרת, והיה בעור בשרו לנגע צרעת, והובא אל אהרן הכהן או אל אחד מבניו הכהנים
32	ועשית בגדי קודש לאהרן אחיך לכבוד ותפארת
33	והנה זה הרשע לא מיבעיא שלא עשה מכתנות עור כתנות אור, אלא אפילו עור בשרו הוכה בצרעת, על כן יקח מוסר מאהרן הכהן ויראה מזה בינו לאהרן, הוא זלזל בעור בשרו וטימא אותו, ואהרן היה הדיוט ונתעלה ונתקדש עד שיזכה ללבושי יקר, או לכל הפחות לאחד מבניו הכהנים, אף על גב שהם זכו לזה רק על ידי אהרן בקדושתו, מכל מקום קדושתו עומדת ולא נתלכלכו, וזה לכלך עור בשרו

Non seulement cet impie ne parvient pas à transformer son «vêtement de peau» en un «vêtement de lumière», mais même sa peau est frappée de lésions lépreuses. Par conséquent, il doit tirer une leçon de Aharon HaKohen et examiner les différences entre lui et Aharon. Alors qu'il a agi honteusement et contaminé la peau de sa chair, Aharon est un simple homme qui a atteint des niveaux saintetés élevés et a mérité les vêtements sacerdotaux. Ou au moins qu'il se compare aux fils d'Aharon - même s'ils n'ont mérité leurs vêtements que grâce à Aharon, il n'en reste pas moins qu'ils ont maintenu leur sainteté et sont restés intacts, alors que lui a souillé son vêtement corporel.

Il peut être suggéré, que HKB «H y a fait allusion dans le verset suivant (Levitique, 13 :55)<sup>34</sup>:

*Si le pontife observe que cette plaie, après avoir été lavée, n'a pas changé d'aspect* (עינו)

Littéralement, le mot aspect עינו - peut être interprété comme signifiant «son 'Ayin». En d'autres termes, la racine de l'affliction physique de la lèpre est que la personne atteinte a échoué à transformer le "ayin" de son vêtement de peau en un Aleph, ce qui en fait un vêtement de "אור" - lumière.

### La correction du vêtement de lumière grâce à la circoncision

Examinons maintenant un enseignement sidérant du 'Hatam Sofer (Lech Lecha, 55a sur 'Hithalaech). Il y explique que par le mérite de l'ablation du prépuce lors de circoncision, nous corrigeons efficacement le défaut causé par Adam HaRishon - la transformation de tunique de lumière en tuniques de peaux.

Voici ses propres paroles<sup>35</sup> :

*Il me semble qu'après que HKB»H ait couvert Adam et Eve entièrement avec des vêtements de peau, leurs enfants après eux, cependant, sont nés sans cette couverture de peau. Néanmoins, HKB»H a laissé un reste, dans tous les corps, de l'original «tunique de peau» sous la forme du prépuce. Il constitue un rappel éternel de leur péché et de leur honte. Mais, celui qui veut corriger la faute originelle et éliminer la contamination du serpent devra supprimer le rappel de sa disgrâce et circoncire*

34	וראה הכהן אחרי הכבס את הנגע והנה לא הפך הנגע את עינו
35	נראה לי דאחר שהלבישם הקב"ה כתנות עור על כל גופם, ובניהם אחריהם נולדו בלי מלבוש כתנות עור ההוא, אבל השאיר הקב"ה בכל גוף ערלת הגיד שהוא שיעור מכתנות עור שהיה על כל הגוף, והשאיר בהם שריד הזה לעולם, לזכר חטאם נגד פניהם לבושה וכלימה ולחרפת עולם. אמנם מי שרוצה לתקן חטא עץ הדעת והסיר זוהמת הנחש, יסיר חרפתו וימול בשר ערלתו לאות ברית בינו לבין אלוקיו, וזהו מצות מילה בבני אברהם אבינו ע"ה וכו', ומשום הכי נקרא אברהם אבינו ע"ה תמים, בהסר הערלה וגילוי העטרה

la chair, l'ablation du prépuce, comme un signe qu'il entre dans une alliance avec son Dieu. C'est la signification de la mitsva de la circoncision pratiquée par les descendants d'Avraham Avinou., C'est pourquoi Avraham Avinou a été appelé « parfait et sans faille », car il a enlevé son prépuce.

Il convient d'expliquer l'intention du 'Hatam Sofer par un enseignement du Tikounei Zohar (Tikkoun 58 92b)<sup>36</sup> :

*Au début, il s'agissait de vêtements de lumière, mais après la faute, c'étaient des vêtements de peau, de la peau du serpent tentateur.*

La signification à cela, vu dans le Zohar et dans les écrits du Arizal, est que lors de la faute, le serpent a introduit sa contamination, en Adam, Eve et toutes les créatures, contamination entraînant la destruction de la sainteté du corps – c'est là ce que veut dire le Tikouné Zohar cité, cette contamination a détruit le corps et il est devenu peau, comme la peau du serpent.

Or, dans le Zohar (Tazria, 44a)<sup>37</sup>, on explique qu'il convient de préparer un récipient rempli de terre afin d'y déposer

36 ויעש ה' אלקי"ם לאדם ולאשתו כתנות עור וילבישם, בקדמיתא כתנות אור, ולבתר דחאבו כתנות עור, מעור דאיהו משכא דחוייא  
37 ולההוא ערלה מתקני מאנא חדא בעפרא, לאשראה ההוא ערלה בגויה, ברזא דכתיב (ישעיה סה-כה) ונחש עפר לחמו, (בראשית ג-יד) ועפר תאכל כל ימי חיידך

le prépuce, car le prépuce provient de la contamination du serpent originel qui se nourrit de terre.

Le 'Hatam Sofer se comprend maintenant aisément : même si HKB" H a fait à l'homme des tuniques de peaux sur tout le corps, pour les êtres humains suivants, Il n'a pas fabriqué des habits de peaux sur tout le corps mais a laissé la contamination du serpent des tuniques de peaux dans le prépuce, et grâce à l'accomplissement de la circoncision, où on coupe le prépuce, subsiste de la contamination, on mérite de polir le corps afin de mériter de le transformer en tunique de lumière

Nous avons maintenant réussi à obtenir une meilleure compréhension des raisons pour lesquelles la Torah a commencé avec la mitsva de Milah comme introduction aux lois des plaies lépreuses. La Torah nous enseigne que grâce au mérite de l'accomplissement de cette mitsva, nous sommes en mesure de corriger le défaut des vêtements de peau et de transformer nos corps en vêtements de la lumière. En conséquence, les plaies lépreuses n'affligeront plus la peau de la chair. Si, malgré cela, on est frappé par la lèpre, c'est un signe que l'on a violé la sainteté de la circoncision et l'on est retourné à l'état défectueux des vêtements de peaux. Pour remédier à cette situation, il est recommandé de faire Teshouva afin de rectifier son corps et cela fera rayonner la lumière divine comme une forme de «tunique de lumière» afin de nous aider à servir Hachem .

